

# Radars du marché

**Boris Johnson et les «Tories» remportent les élections au Parlement en Grande-Bretagne. Le «Brexit» aura donc lieu le 31 janvier 2020. C'est donc la fin de l'incertitude, le marché des actions britannique devrait entamer un redressement.**



## MESSAGES CLÉS

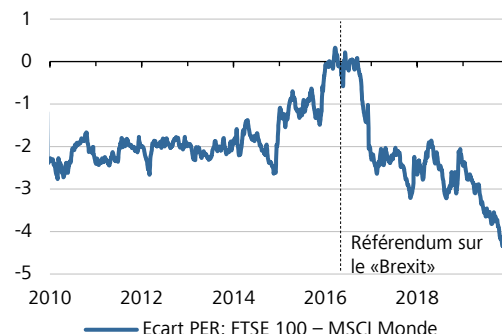
- 1 Les «Tories» du Premier ministre Boris Johnson remportent les élections en Grande-Bretagne et obtiennent la majorité absolue au Parlement.
- 2 Le «Brexit» ordonné aura lieu le 31.01.2020, ce qui rendra enfin la situation claire.
- 3 L'incertitude a pesé sur le marché des actions britannique. Nous tablons sur un redressement (temporaire).



## GRAPHIQUE SUR LE THÈME

### L'incertitude pèse sur le marché des actions britannique.

Dépréciation du FTSE-100 par rapport à l'indice mondial



Source: Bloomberg

Depuis le référendum sur le «Brexit», le marché des actions britannique a nettement perdu du terrain. D'un point de vue relatif par rapport à l'indice mondial, (MSCI World), le marché des actions affiche des évaluations historiquement basses: le PER est inférieur d'au moins 4 points à celui de l'indice mondial, ce qui laisse le champ libre à un net redressement des cours.

Le 23 juin 2016, le peuple britannique a décidé, à une très juste majorité d'environ 52% des suffrages, de sortir de l'Union européenne (UE). Les trois bonnes années et demie qui ont suivi ce vote ont été marquées par d'incessants va-et-vient, négociations, votes et la nomination d'un nouveau Premier ministre, pour aboutir au final à ce résultat: rien.

Et les électeurs viennent de le réaffirmer: grâce à la victoire très nette de son parti conservateur, Boris Johnson a obtenu la majorité absolue à la Chambre des communes. Avec au moins 360 sièges sur 650, les choses sont désormais claires: la Grande-Bretagne sortira officiellement de l'UE le 31 janvier 2020 – si l'on s'en tient au dernier accord de sortie négocié.

L'incertitude latente sera ainsi balayée, mais la question est maintenant de savoir s'il s'agira d'un «Brexit» dur, sans accord, d'une sortie ordonnée ou s'il n'y aura pas de sortie du tout. Et même si le processus de sortie concret va prendre encore quelques mois (voire années), la direction prise est très nette.

Le marché des actions britannique devrait être le premier à profiter de cette situation. L'indice directeur FTSE-100 est à la traîne derrière l'indice mondial depuis des années et d'un point de vue relatif, son évaluation est au plus bas (voir le graphique à ce sujet). Avec un ratio cours / bénéfice (PER) de 15 et un rendement sur dividende de presque 5%, le marché des actions britannique bénéficie d'une évaluation historiquement très favorable et attractive. C'est pourquoi nous tablons sur un redressement (temporaire) de l'indice FTSE-100 autour des 7'600 points dans les semaines à venir.

Et la livre sterling profitera aussi de cette stabilisation. Nous évaluons que sa valeur par rapport au CHF devrait osciller entre 1.32 et 1.35.

Matthias Geissbühler, CFA, CMT  
Chief Investment Officer (CIO)

### Editeur

Raiffeisen Suisse CIO Office  
Raiffeisenplatz  
9001 St-Gall  
[ciooffice@raiffeisen.ch](mailto:ciooffice@raiffeisen.ch)

### Internet

<https://www.raiffeisen.ch/placements>

### Publications

Découvrez notre vision actuelle des marchés financiers dans nos publications  
[www.raiffeisen.ch/marches-opinions](http://www.raiffeisen.ch/marches-opinions)

### Conseil

Contactez votre conseiller ou votre Banque Raiffeisen locale:  
[www.raiffeisen.ch/web/ma+banque](http://www.raiffeisen.ch/web/ma+banque)

### Mentions légales

#### Ce document n'est pas une offre.

Les contenus de cette publication sont fournis à titre d'information exclusivement. Ils ne constituent donc ni une offre au sens juridique, ni une incitation ou recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus d'émission au sens des art. 652a ou 1156 CO. L'intégralité des conditions déterminantes ainsi que le détail des risques inhérents à ce produit figurent dans les documents de vente correspondants juridiquement contraignants (par ex. le prospectus, le contrat de fonds). En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans cette publication est limitée. La présente publication n'a pas pour vocation de fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions en matière d'investissement. Des investissements dans les placements décrits ici ne devraient être effectués que suite à un conseil à la clientèle et/ou à un examen minutieux des documents de vente obligatoires. Toute décision prise sur la base des présents documents l'est au seul risque de l'investisseur lui-même. Par ailleurs, nous vous prions de vous référer à la brochure «Risques particuliers dans le négoce de titres». La performance indiquée se base sur des données historiques ne permettant pas d'évaluer l'évolution présente ou future de la valeur. Les éventuels commissions et coûts prélevés lors de l'émission et le rachat des parts n'ont pas été pris en considération dans le calcul des données de performance présentées.

#### Exclusion de responsabilité

Raiffeisen Suisse fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse ne garantit pas l'actualité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication. Raiffeisen Suisse décline toute responsabilité liée aux pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de la présente publication ou des informations qu'elle contient, ou qui seraient en rapport avec sa distribution. Elle n'est surtout pas responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers. Il appartient au client de s'informer des éventuelles conséquences fiscales. Selon l'Etat de résidence, les conséquences fiscales sont susceptibles de varier. Raiffeisen Suisse et les Banques Raiffeisen déclinent toute responsabilité des conséquences fiscales éventuelles découlant de tout achat de titres.

#### Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

La présente publication a été élaborée par Raiffeisen Suisse et n'est pas le résultat d'une analyse financière. Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent donc pas à la présente publication.

**RAIFFEISEN**